

# REGLES DE SECURITE



Les déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, **la fouille des bennes est strictement interdite.**

Si vous souhaitez récupérer un objet, adressez-vous à un(e) employé(e) de la déchetterie.



**La vitesse est limitée à 10 km/h.**



Il est vivement déconseillé de laisser courir des enfants en bas âge et sans surveillance dans l'enceinte de la déchetterie où de nombreux véhicules circulent. **Nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant**



Il est défendu de laisser tourner le moteur de son véhicule lors du déchargement



**Il est interdit de fumer** dans l'enceinte de la déchetterie

## CONSEIL AUPRES DU PERSONNEL

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs (trices) de la déchetterie se tiennent à disposition pour vous renseigner.

**Nous vous prions de tenir compte de leurs remarques et conseils**

Une amende de Frs. 50.- à Frs 500.-, selon le règlement d'exécution de la déchetterie, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus de se soumettre aux directives du personnel de la déchetterie
- Dépôt de déchets sauvages

**Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.**

**Plus d'informations concernant le tri des déchets sur  
[www.dechetterie.chatonnaye.ch](http://www.dechetterie.chatonnaye.ch)**